



Paulhan le 02 Avril 2026

COMMUNE DE PAULHAN

ARRETE DU MAIRE

N°2026/006

Annule et remplace l'arrêté n°2026/01 du 02/04/2026
Le Maire de la commune de Paulhan,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 20 Mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

Vu l'élection de Madame Sophie ROYON, en qualité de sixième adjointe, lors de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026,

ARRETE

Article 1er : à compter de ce jour, délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Sophie ROYON, sixième adjointe au Maire, dans la matière suivante :

- Social et solidarité : Gestion CCAS, Aide aux personnes en difficulté, âgées et handicapées, Collaboration avec l'EHPAD, Intergénérationnel.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault et à Monsieur le Receveur Municipal.



Le Maire : Claude VALERO

Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260402-2026-006-A1
Date de réception préfecture : 07/04/2026